

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps suedit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Chevalier grand'croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne le cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.